

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

**Date de convocation :**

12 septembre 2022

- **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Cécilia REPÉSSÉ.
- **Absents avec pouvoir :** Soizic LUCAS pouvoir à Yves LOYER, Katia LE PORT pouvoir à Annick ALLAIN, Vanina CHAMBRIER pouvoir à Élodie GUÉGAN.
- **Absent excusé :** Jacky LE NEUN.
- **Absent :** Damien GUÉGAN
- **Secrétaire :** Régis ROBERT

*Membres absents au début de la réunion : Cécilia REPÉSSÉ arrive à 18h47, Jean-Charles RIOU arrive à 20h30*

**1/LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des votes, décide la salle des fêtes « Salle Sarah Bernhardt » de la commune de Sauzon, rue Saint Michel comme lieu habituel des conseils.

**2/PLU – DELIBERATION PORTANT SUR LE PADD.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du PLU de SAUZON le 18 janvier 2022.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme et n'apporte pas de commentaire particulier. Des panneaux d'information seront installés devant la mairie.

**3/DOSSIER D'INFORMATION DES MAIRIES -INSTALLATION ANTENNE 5G-LOCQUeltas**

Monsieur le Maire projette un diaporama présentant les éléments composants le dossier de l'installation des antennes 5G à Sauzon demandé par Orange. Ce diaporama expose la réception et mise à disposition du Dossier Information Mairie.

La présentation met en exergue les contestations de l'installation par le collectif anti-5G d'une part, les recherches effectuées par la mairie, d'autre part.

Le Maire rappelle qu'un arrêté interdisant l'implantation de la 5G serait illégal (consultation des avocats).

Monsieur le Maire donne la parole aux élus pour qu'ils expriment leur position. Il en ressort un avis favorable de leur part.

**4/INTERCOMMUNALITE : CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE « Régulation meublés de tourisme »**

Le 26 juillet 2022 la CCBI a pris une délibération de groupement de commande de régulation des meublés de tourisme.

Le travail des élus est rédigé sous la forme d'une feuille de route : favoriser le logement à l'année. Il fait ainsi référence à la délibération de la CCBI et en fait lecture. Monsieur le Maire demande si le conseil approuve cette délibération. Le conseil l'approuve à l'unanimité.

**5/SOUTIEN AUX PROJETS « CONTRAT DE TERRITOIRE : BELLE-ILE -CONSEIL DEPARTEMENTAL : Habitat Sauzon 2026 – haut du bourg**

Le Département du Morbihan a décidé de soutenir à hauteur de 50% les projets des communes du pays du Roi Morvan et de Belle Ile : 2 projets concernant la Communauté de Communes et 1 projet dans chacune des communes de l'île pour la durée du mandat. Pour Sauzon, les élus ont retenu le logement des habitants insulaires.

**1-Création d'un lotissement communal dans le haut du bourg, comprenant une quinzaine de lots :**

\*Acquisition foncière complémentaire à la propriété communale existante : 270 000 € (4000 m2 déjà acquis par l'EPF établissement public régional)

\*Création de 11 lots « accession à la propriété » à construire :

- o Maîtrise d'œuvre 75 000 €
- o Viabilisation et voirie 750 000 €

-Création d'une longère ou 2 intégrant 4 logements communaux : 1 000 000 € (obligation à hauteur de 20% de logements sociaux)

**2-Transformation du centre d'accueil de Sauzon en habitat permanent ou/et saisonnier :**

\*Réalisation d'une étude d'opportunité-faisabilité 35 000 €

\*Travaux de transformation du bâtiment 750 000 €

**Montant total de l'opération HT 2 880 000 €**

Le plan de financement est approuvé par le conseil qui autorise le Maire à solliciter le Département à hauteur de 50% et d'autres financeurs pour mener à bien ces opérations.

**6/PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022****ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la proposition de participation émise par la commune de LE PALAIS pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de LE PALAIS, à savoir : 1 élève de maternelle et 4 élèves en primaire pour un montant de 4358,55 euros

**7/ECOLE PUBLIQUE DE BANGOR**

Le Conseil municipal approuve le montant énoncé par Monsieur le Maire concernant la proposition de participation émise par la commune de BANGOR pour les élèves domiciliés à Sauzon soit : 1 élève en primaire pour un montant de 483,00 euros

**8/EDITION FESTIVAL INSULAIRE – ILE AUX MOINES : STAND DE BELLE ILE**

Comme pour les autres communes de Belle Ile, monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la prise en charge d'une participation de 300 € aux frais du stand de Belle-Île pour le « Festival des Îles du Ponant » qui va se dérouler à l'Île aux Moines du 23 au 25 septembre 2022. A l'unanimité, le conseil municipal vote favorablement.

**9/FESTIVITE MARCHE DE NOEL : SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que le feu d'artifice n'a pu être tiré cet été à cause de la sécheresse, de l'arrêté préfectoral et évoque l'idée intéressante de faire un marché de Noël à la salle des fêtes ainsi que sur les quais et de tirer ce feu d'artifice le 18 décembre. Monsieur le Maire a évoqué ce sujet avec le président du Comité des Fêtes de Sauzon qui a émis l'idée de proposer un repas suivi d'un bal le soir à la salle. Le Conseil valide ce projet global.

**10/PORT : PONTON**

Le Maire fait un rappel des travaux effectués depuis 2 ans. Le ponton a été mis en service en 2003. Un entretien régulier était assuré par le Département. Suite à la Loi NOTRE, le ponton a été rétrocédé à la commune il y a une dizaine d'années. Des désordres supplémentaires ont nécessité un diagnostic : réfection des anneaux de guidage, remise en état des quatre pieux, entretien du ponton, bollards, bourlingues, etc... Monsieur le Maire demande aux élus de valider le plan de financement de réfection du ponton pour un montant total estimé à 387 819 euros (maîtrise d'œuvre 35 319 euros, travaux 282 000 euros, aléas estimés par le bureau d'étude 70 500 euros) en sollicitant financièrement les instances du Département à hauteur de 35% et de la Région à hauteur de 45%.

**11/Contrat / Convention : Renseignement touristique-office de tourisme :** Point information, quai Guerveur

Monsieur le Maire expose que l'office de tourisme finance à hauteur de 4000€ le fonctionnement du Point I. Une convention est en cours de rédaction avec les avocats de la commune.

**12/DERATISATION FARAGO - AVENANT AU CONTRAT EN ECHEANCE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les conditions du contrat de dératisation validé en séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Il prévoit les prestations suivantes : 1 Dépôt de produits rodenticides en Mairie : 4 Sanitox et 4 Brofar ; 4 Passages sur les lieux et bâtiments publics ; 4 Passages chez les particuliers : distribution et conseil (30 administrés par campagne) ; 4 Passages dans les exploitations agricoles Montant : 5 480 € HT soit 6 576 € TTC annuel. Le contrat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la société FARAGO propose l'avenant suivant :

- Le contrat est reconduit pour la période du 01/10/22 au 30/09/23
- Montant révisé : 5 599.08 € HT soit 6 718.90 € TTC pour l'année

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à main levée à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**13/Comptabilité -MAIRISTEM : Pack de transposition à la M57**

Lors de la séance du 28 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En vue de cette échéance, le logiciel HORIZON CLOUD nécessite une transposition des données M14 vers M57 : en comptabilité, en gestion des biens.

Coût de la mise en œuvre : 350.00 € HT, soit 420.00 € TTC. Le Conseil Municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité, la proposition financière pour le pack de transposition à la M57 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**14/CONTROLE DE LEGALITE : Fast : module de télétransmission :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 2 octobre 2007, la commune adhère au service FAST - DOCAPOSTE pour la télétransmission des actes en Préfecture. Les conditions étaient les suivantes :

- Fourniture de la licence
- Abonnement annuel au service incluant la maintenance réglementaire et un support utilisateur illimité pour 100.00 € HT, soit 120.00 € TTC, réactualisé chaque année.
- En 2021 : 125.80 € HT, soit 150.96 € TTC
- Durée : 1 an, reconductible deux fois

Il convient donc de renouveler l'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire de renouvellement de l'abonnement du 30 août 2022 et à signer le contrat.

**15/DEFIBRILLATEUR IDEALIS -Maintenance :** Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un échange a eu lieu en juin dernier avec la Société IDEALIS Bretagne – Groupe SAFE, en vue d'établir un contrat de maintenance du défibrillateur installé au bureau du port. Le contrat proposé prévoit les conditions suivantes :

- Visite préventive annuelle
- Entretien en cas d'utilisation médicale (sans limitation de déplacement)
- Durée : 12 mois à compter du 15 juillet 2022, reconductible d'année en année
- Montant : 98.00 € HT par défibrillateur et par an hors frais de déplacement (10.00 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve les conditions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance.

**16/ECLAIRAGE MORBIHAN ENERGIES– LUMINAIRES HALAGE ET BONRES DIGUE :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des estimatifs prévisionnels et de la convention n° 56241C2022001 reçue du syndicat « MORBIHAN ENERGIES » pour la rénovation des luminaires.

❖ **Luminaires Halage et Bornes Digue**

	HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel	28 240,00 €	5 648,00 €	33 888,00 €
Participation Morbihan Energies	6 198,00 €	-	6 198,00 €
<b>Coût à charge pour la commune</b>	<b>22 042,00 €</b>	<b>5 648,00 €</b>	<b>27 690,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve ce programme et autorise le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

**17/ECLAIRAGE MORBIHAN ENERGIES – CANDELABRE DOUBLE LUMINAIRES ANGLE RUE DU CANON :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des estimatifs prévisionnels et de la convention n° 56241C2022005 reçue du syndicat « MORBIHAN ENERGIES » pour la rénovation des luminaires.

❖ **Candélabre double luminaires angle rue du Canon**

	HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel	6 530,00 €	1 306,00 €	7 836,00 €
Participation Morbihan Energies	1 959,00 €	-	1 959,00 €
<b>Coût à charge pour la commune</b>	<b>4 571,00 €</b>	<b>1 306,00 €</b>	<b>5877,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve ce programme et autorise le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

**18/COMMUNICATION SUR LES MARCHES PUBLICS :**

Marchés publics signés depuis le 29 juillet 2022.

Budget	Fournisseur	Objet	Montant € HT	Montant € TTC
Camping	SEQUOIA SOFT	Réinstallation du logiciel E-SEAZON sur nouveau pc	0,00	0,00
Principal	France collectivités	Liasses de sachets canins	132,00	158,40
Principal	OVH	Renouvellement hébergement site « sauzon.fr »	71,88	86,26
Principal	Ouest-France	Renouvellement abonnement 1 an	313,34	376,00
Principal	Pierre Pacalet	Logement I allée des Sternes : dépose meubles cuisine et salle de bain + nettoyage complet		900,00
Principal	Couverture Belliloise	Travaux de couverture du reliquaire du cimetière	14 260,73	17 112,87

- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>  
**Prochain Conseil Municipal le Jeudi 20 octobre à 20h30, à la salle Sarah Bernhardt**  
Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)